

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC**

ASSEMBLÉE ORDINAIRE du conseil municipal tenue à l'endroit habituel des séances du conseil, **le mardi 3 juillet 2018 à 19 h**, à laquelle sont présents **la mairesse Lisette Maillé et les conseillers Victor Dingman, Jean-Pierre Naud, Jean-Claude Duff, Isabelle Couture, Paul-Émile Guilbault et Bernard Jeansonne**, tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de la mairesse, selon les dispositions du *Code municipal*.

La secrétaire-trésorière Anne-Marie Ménard est présente.

ORDRE DU JOUR

- 1 Adoption de l'ordre du jour**
- 2 Adoption et dispense de lecture**
 - .1 du procès-verbal du 4 juin 2018;
- 3 Affaires découlant du procès-verbal**
- 4 Période de questions**
- 5 Administration générale**
 - .1 Demande d'aide financière de la Société historique du comté de Brome;
- 6 Administration financière**
 - .1 Approbation des comptes payés et payables et autorisation de paiement;
 - .2 Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 3 juillet 2018;
- 7 Sécurité publique**
 - .1 Rapport du directeur du Service de sécurité incendie et technicien en prévention;
 - .2 Nomination d'un nouveau pompier;
- 8 Transport, voirie**
 - .1 Offre de services professionnels pour la préparation des plans et devis pour la réfection d'un tronçon du chemin North;
 - .2 Offre de services professionnels pour la réalisation d'un relevé topographique sur un tronçon du chemin North en vue des travaux de réfection;
 - .3 Appel d'offres pour les travaux de gestion des eaux de ruissellement au Développement Quatre-Saisons;
 - .4 Adjudication du contrat pour le rechargement de la rue du Lac-des-Sittelles;
 - .5 Offre de services professionnels pour la réalisation d'une étude préliminaire pour le remplacement d'un ponceau et l'ajout d'une glissière de sécurité sur la rue du Lac-des-Sittelles;
 - .6 Offre de services professionnels pour l'évaluation de la conformité du chemin Clark dans le but d'une municipalisation;
 - .7 Offre de services de RAPPEL pour la gestion des eaux de ruissellement du Domaine Mont Orford;
 - .8 Appel de soumissions pour l'entretien d'hiver des chemins du Développement Quatre-Saisons, du Développement du lac Webster et du secteur du lac Malaga;
- 9 Urbanisme, zonage et environnement**
 - .1 Demande de permis PIIA 2018-05-0006 – 150 chemin du Grand-Bouvier;
 - .2 Demande de dérogation mineure n° 2018-12 – 1249, Route 112;
 - .3 Demande de dérogation mineure n° 2018-13 – 23, rue des Violettes;
 - .4 Demande de dérogation mineure n° 2018-15 – 4, chemin du Hameau;
 - .5 Demande de dérogation mineure n° 2018-16 – 4065, chemin Montpetit;
 - .6 Demande de permis PIIA 2018-06-0003 – 265, rue des Tilleuls;
 - .7 Demande de permis PIIA 2018-06-0017 – 8, Impasse du Ruisseau;
- 10 Loisirs et culture**
- 11 Hygiène du milieu**
 - .1 Offre de services de Puits Bernier;
- 12 Santé et bien-être.**
- 13 Rapport des comités municipaux**
- 14 Rapport des comités communautaires**
- 15 Période de questions**
- 16 Affaires nouvelles**
- 17 Levée de l'assemblée**

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (2018-07-142)

**Il est proposé par le conseiller V. Dingman
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

ET RÉSOLU d'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que présenté avec mention du retrait au point 9.1.

ADOPTÉE

2018-07-143

APPROBATION, ADOPTION ET DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DU 4 JUIN 2018 (143)

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 4 juin 2018, au moins 72 heures avant la tenue des présentes.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller P.E. Guilbault
appuyé par la conseillère I. Couture**

ET RÉSOLU QUE :

1. le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;
2. le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 4 juin 2018 soit approuvé et adopté, avec dispense de lecture.

ADOPTÉE

2018-07-144

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE DU COMTÉ DE BROME (144)

ATTENDU QUE la Société Historique du Comté de Brome, créée en 1897, est une organisation dévouée à tous les aspects de l'histoire du comté et de ses municipalités;

ATTENDU QUE la Société conserve une importante collection de matériel archivé sur la municipalité d'Austin;

ATTENDU QUE cette année, la Société organise une grande collecte de fonds pour une première fois depuis des décennies afin de faire des travaux de réparation sur les sept immeubles, où plusieurs expositions exceptionnelles sont montées.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par la conseillère I. Couture
appuyé par le conseiller J.P. Naud**

ET RÉSOLU :

D'accorder une aide financière de 2 000 \$ à la Société historique de Brome pour contribuer à la rénovation des immeubles.

ADOPTÉE

**COMPTES PAYÉS ET PAYABLES, DÉPENSES DITES INCOMPRESSIBLES,
DISPENSE DE LECTURE ET AUTORISATION DE PAIEMENT (145)**

Comptes payés après le 4 juin

Salaires au net du 2018-06-07 (paie des pompiers mai comprises)	18 986,74
Salaires au net du 2018-06-14	36 655,93
Salaires au net du 2018-06-21	10 204,19
Salaires au net du 2018-06-28	8 424,60
Ministre du Revenu (juin)	24 589,20
Receveur Général (juin)	9 889,04
Bell Canada (hôtel de ville, ligne d'urgence)	926,48
Bell Mobilité	1 027,51
Hydro-Québec (hôtel de ville, casernes, éclairage public)	1 684,70
Fonds d'information (avis de mutations mai)	84,00
Pitney Bowes (contrat de location)	838,05
La Capitale Assurances (assurance groupe)	4 719,84
FarWeb IT (service technique informatique)	275,94
RAPPEL (projet qualité d'eau des lacs)	2 230,52
CIBC Visa (équipement bureau, pompiers, voirie, loisirs et formation)	1 449,36
Carte Rona (asphalte froide, entretien enseignes)	820,48
Xerox (copies mai)	213,13
Fondation québécoise du cancer (don)	350,00
Fondation du Centre hospitalier univ. de Sherbrooke (don)	1 000,00
Petite caisse (dépenses camp d'été, écocentre, formation)	372,75
Échangeur d'air VIP (réparation extérieure)	358,15
Pépinière du Grand Ben (compost, fumier et perches)	507,21
Guyline Fournier (paniers de fleurs)	34,47
Normand Vigneault (réparation camion)	524,07
Remboursement de taxes	3 914,79
Remboursements bibliothèque et sports	1 238,00
Personnel (déboursés divers, corvée de nettoyage)	81,62
Personnel (déplacements / kilométrage)	3 127,35

Total payé au 3 juillet 2018 **134 528,12 \$**

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Câble-Axion Digital inc (internet hôtel de ville)	68,93
MRC Memphrémagog (équilibration et maintien d'inventaire, formation)	2 693,00
Dicom (service livraison mai)	22,46
FedEx (service livraison)	109,07
Lotus Marketing inc (refonte du site web - 3 ^e versement)	4 975,55
Inter Sécurité DL inc (frais annuel système d'alarme)	482,90
Produits Sany inc. (nettoyants)	103,71
Mégaburo (fournitures et papeterie)	291,48
FarWeb IT (frais mensuel et services techniques)	439,64
Monty Sylvestre (frais juridiques)	1 801,65
CDE Solutions Informatique (formation Adobe)	574,88
Entretien Ménager LT (nettoyage - grand ménage printemps)	1 495,43
Vitrierie Magog (réparation fenêtre)	281,69
JC Morin (entretien lumières et caméra de sécurité, parc)	299,57
Marché Austin (épicerie, divers)	13,75

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Régie de Police de Memphrémagog (juin)	55 344,00
AréoFeu (équipements)	631,57
Napa Magog (entretien camions)	76,26
Pierre Chouinard et Fils (carburant, diesel et essence)	1 933,64
Prévimed inc. (oxygène - remplissage)	80,00
L'Entrepôt du Travailleur (fournitures premiers répondants)	464,96
Letourneau Marine (équipement bateau)	287,07
Société Protectrice des Animaux (service juillet - décembre)	2 783,82

TRANSPORT

Germain Lapalme & Fils inc (nivelage)	1 783,26
--	-----------------

Service d'Entretien de lumières de rues CR (service juin)	990,28
Récupération L Maillé (service mai 2018)	172,46
Exc. Stanley Mierzwinski (nivelage, travaux / Diligences et Dufresne)	7 907,99
Gravière Pierre Cloutier inc (balayage des chemins)	5 988,48
Uline (gants de travail)	128,56
SOS Castors (service chemin Bishop)	205,60
SOMAVRAC C.C. (abat poussière)	24 411,91
<i>HYGIÈNE DU MILIEU et PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT</i>	
Groupe Environex (analyses d'eau)	117,86
Laurentide Re/Sources inc (matières RDD, etc.)	220,05
Ressourcerie des Frontières (encombrants 3 ^e trimestre 2018)	4 304,19
Sani-Eco (plastique agricole)	123,79
ABV des 7 (dépliants)	302,18
Medimage (carte d'identité pour les écoconseillers)	14,28
Rappel (projet réhabilitation au Lac-des-Sittelles)	2 724,91
<i>SANTÉ ET BIEN-ÊTRE</i>	
<i>AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT</i>	
CRM (copie schéma d'aménagement numérisé)	133,79
<i>LOISIRS ET CULTURE</i>	
Imprimerie Plus (bulletins)	2 242,63
<i>FINANCEMENT</i>	
<i>AFFECTATIONS</i>	
<i>CONTRATS</i>	
Normand Jeanson Excavation (voirie d'été)	70 438,55
Jennifer Gaudreau (conciergerie)	697,50
Sani-Estrie inc. (matières résiduelles)	20 283,35
Guy Martineau (contrat gazons)	2 794,03
Alain Viscogliosi (travaux chemins et patinoire)	422,53
Ferme aux 4 Vents/M. Viscogliosi (dén. lames de neige Shuttleworth)	143,75
Enviro5 inc (vidange fosses septiques)	16 303,89
Total à payer au 3 juillet 2018	238 110,85 \$

ATTENDU QUE la secrétaire dépose la liste des comptes payés et payables ainsi que les pièces justificatives et que dispense de lecture est donnée.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller P.E. Guilbault
appuyé par le conseiller V. Dingman**

ET RÉSOLU QUE :

1. le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;
2. dispense de lecture de ladite liste ainsi déposée soit accordée;
3. les comptes payés au montant de **134 528,12 \$** soient approuvés;
4. le paiement des comptes payables au 3 juillet 2018 au montant de **238 110,85 \$** soit approuvé;
5. la signature des chèques correspondants soit autorisée.

ADOPTÉE

DÉPÔT ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 3 JUILLET 2018

La secrétaire-trésorière dépose l'état des revenus et dépenses comportant les entrées des recettes et des dépenses connues au 3 juillet 2018.

* * *

RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET TECHNICIEN EN PRÉVENTION

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport mensuel du directeur du Service de sécurité incendie et technicien en prévention.

* * *

2018-07-146

NOMINATION D'UN POMPIER VOLONTAIRE (146)

ATTENDU QUE le directeur du Service de sécurité incendie (SSI) propose la candidature de M. Maxime Faucher à titre de pompier volontaire pour la municipalité en date du 3 juillet 2018.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller V. Dingman
appuyé par le conseiller J.P. Naud**

ET RÉSOLU :

d'accepter, sous réserve des conditions de la politique d'embauche des pompiers volontaires et des conditions usuelles établies par le directeur SSI, la personne ci-après comme pompier volontaire, soit :

M. Maxime Faucher, domicilié au 2955, rue Norbel à Magog.

ADOPTÉE

2018-07-147

OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS POUR LA RÉFECTION D'UN TRONÇON DU CHEMIN NORTH (147)

ATTENDU QUE la municipalité a déposé une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE la firme d'experts-conseils AVIZO Experts-conseils a déposé une offre de services professionnels pour la préparation des plans et devis relatifs aux travaux susmentionnés, soit la réfection d'un tronçon du chemin North entre le chemin Hopps et la Route 112 d'environ 3 000 mètres linéaires;

ATTENDU QUE l'offre au montant de 21 700 \$ (taxes en sus) comprend la préparation des plans et devis préliminaires, les plans et devis définitifs, la rédaction des documents d'appel d'offres et leur publication sur le site du SÉAO, les réponses aux questions d'entrepreneurs, la production et le suivi des addendas (s'il y a lieu), l'analyse des soumissions et la recommandation des soumissions;

ATTENDU QUE des argents ont été prévus au budget de l'année courant pour ce mandat.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller B. Jeansonne
appuyé par le conseiller V. Dingman**

ET RÉSOLU :

d'accepter l'offre déposée par la firme AVIZO Experts-conseil au montant forfaitaire de 21 700 \$, (taxes en sus), pour la réalisation des travaux susmentionnés selon les modalités et conditions énoncées dans l'offre de service datée du 22 juin 2018.

ADOPTÉE

OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RÉALISATION D'UN RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE SUR UN TRONÇON DU CHEMIN NORTH EN VUE DES TRAVAUX DE RÉFECTION (148)

ATTENDU QUE la municipalité a déposé une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE la municipalité doit procéder à la réalisation d'un relevé topographique du tronçon du chemin North qui fera l'objet de travaux;

2018-07-148

ATTENDU l'offre de services déposée par ARP Services techniques inc. au montant de 7 900 \$ (taxes en sus) pour la réalisation de ce mandat.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller J.C.Duff
appuyé par la conseillère I. Couture**

ET RÉSOLU :

d'accepter l'offre de la firme ARP Services techniques au montant forfaitaire de 7 900 \$ (taxes en sus) pour la réalisation d'un relevé topographique selon les modalités et conditions énoncées dans l'offre de service datée du 6 juin 2018.

ADOPTÉE

2018-07-149

APPEL D'OFFRES POUR LES TRAVAUX DE GESTION DES EAUX DE RUISSELLEMENT AU DÉVELOPPEMENT QUATRE-SAISONS (149)

ATTENDU QUE la municipalité a mandaté le RAPPEL pour la préparation des plans et devis et documents d'appel d'offres pour les travaux de gestion des eaux de ruissellement dans le Développement Quatre-Saisons dans le cadre du règlement numéro 14-447 concernant l'établissement d'un programme de réhabilitation de l'environnement;

ATTENDU QUE les travaux devront être effectués avant le 30 septembre 2018.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par la conseillère I. Couture
appuyé par le conseiller J.C. Duff**

ET RÉSOLU QUE :

la municipalité autorise le lancement de l'appel d'offres par le biais du système SÉAO pour les travaux de gestion des eaux de ruissellement dans le Développement Quatre-Saisons selon les plans et devis préparés par le RAPPEL.

ADOPTÉE

2018-07-150

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LE RECHARGEMENT DE LA RUE DU LAC-DES-SITTELLES (150)

ATTENDU la demande de soumission par voie d'invitation écrite pour les travaux de recharge de la rue du Lac-des-Sittelles par l'entremise du système SÉAO, conformément aux articles 935 et 936 du *Code municipal*;

ATTENDU QUE trois soumissionnaires ont été invités et que deux ont répondu :

Germain Lapalme & fils inc.	
Excavation S. Mierzwinski Ltée	37 740 \$ (taxes en sus)
Excavation N. Jeanson inc.	33 915 \$ (taxes en sus)

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller V. Dingman
appuyé par le conseiller J.C. Duff**

ET RÉSOLU QUE :

1. le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;
2. le contrat pour le rechargement de la rue du Lac-des-Sittelles soit adjugé au plus bas soumissionnaire qui s'avère conforme, soit **Normand Jeanson Excavation inc.**, au coût de **38 993,77 \$**, **toutes taxes et dépenses incidentes comprises**, selon les dispositions des documents composant ledit appel de soumission.

ADOPTÉE

2018-07-151

OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE PRÉLIMINAIRE POUR LE REMPLACEMENT D'UN PONCEAU ET L'AJOUT D'UNE GLISSIÈRE DE SÉCURITÉ SUR LA RUE DU LAC-DES-SITTELLES (151)

ATTENDU QUE la municipalité doit procéder à la réalisation d'une étude préliminaire pour le remplacement d'un ponceau et l'ajout d'une glissière de sécurité sur la rue du Lac-des-Sittelles;

ATTENDU QUE l'offre de services déposée par Avizo experts-conseils au montant de 1 900 \$ (taxes en sus), prévoit pour la réalisation de ce mandat un relevé topographique, une validation de la géométrie existante, une évaluation du besoin en glissière, un croquis préliminaire et une estimation du coût des travaux.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par la conseillère I. Couture
appuyé par le conseiller J.P. Naud**

ET RÉSOLU :

d'accepter l'offre déposée par la firme Avizo experts-conseils au montant forfaitaire de 1 900 \$ (taxes en sus), pour la réalisation du mandat précité, selon les modalités et conditions énoncées dans l'offre de service datée du 22 juin 2018.

ADOPTÉE

2018-07-152

OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'ÉVALUATION DE LA CONFORMITÉ DU CHEMIN CLARK DANS LE BUT DE MUNICIPALISER UNE LONGUEUR APPROXIMATIVE DE 1 000 MÈTRES (152)

ATTENDU QUE la municipalité désire recourir à des services de consultation pour la réalisation d'une expertise de l'infrastructure d'une partie du chemin Clark dans le but de municipaliser sur une longueur approximative de 1 000 mètres;

ATTENDU QUE l'offre de services déposée par Avizo experts-conseils au montant de 1 950 \$ (taxes en sus), prévoit pour la réalisation de ce mandat une inspection visuelle de la surface, une évaluation de la situation, une prise de la largeur, une évaluation sommaire du drainage, un rapport de recommandation des travaux envisageables par la municipalité et une estimation du coût des travaux.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller P.E. Guilbault
appuyé par le conseiller V. Dingman**

ET RÉSOLU :

d'accepter l'offre déposée par la firme Avizo experts-conseils au montant forfaitaire de 1 950 \$ (taxes en sus), pour la réalisation d'une expertise de l'infrastructure d'une partie du chemin Clark dans le but de municipaliser sur une longueur approximative de 1 000 mètres, selon les modalités et conditions énoncées dans l'offre de service datée du 26 juin 2018.

ADOPTÉE

OFFRE DE SERVICE DE RAPPEL POUR LA GESTION ENVIRONNEMENTALE DES FOSSÉS DU DOMAINE MONT ORFORD (153)

ATTENDU QUE RAPPEL, Experts-conseil en environnement et en gestion de l'eau, a procédé à une étude du secteur du Domaine Mont Orford qui démontre la nécessité d'effectuer des travaux d'intervention pour la gestion environnementale des fossés du Domaine Mont Orford;

2018-07-153

ATTENDU QUE RAPPEL dépose une offre de services au montant de 1 580 \$ (taxes en sus) pour la conception des plans et devis, la rédaction des documents d'appel d'offres et la surveillance des travaux d'intervention identifiés dans son document *Plan d'intervention pour la gestion environnementale des fossés du Domaine Mont Orford*, élaboré en juin 2017.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller J.P. Naud
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

ET RÉSOLU QUE :

la municipalité accepte l'offre de service de RAPPEL au montant de 1 580 \$ (taxes en sus) pour la conception des plans et devis, la rédaction des documents d'appel d'offres et la surveillance des travaux d'intervention pour la gestion environnementale des fossés du Domaine Mont Orford, selon les modalités et conditions énoncées dans l'offre de service datée du 27 juin 2018.

ADOPTÉE

2018-07-154

APPEL DE SOUMISSIONS POUR L'ENTRETIEN D'HIVER DES CHEMINS DU DÉVELOPPEMENT QUATRE-SAISONS, DU DÉVELOPPEMENT DU LAC WEBSTER ET DU SECTEUR DU LAC MALAGA (154)

ATTENDU le dépôt des documents d'appel d'offres pour l'entretien d'hiver des chemins du Développement Quatre-Saisons, Développement du Lac Webster et Lac Malaga, soit pour la saison 2018-2019, soit pour les saisons 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021 avec option de renouvellement pour les années 2022 et 2023 à l'étude du conseil.

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller V. Dingman
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

ET RÉSOLU QUE :

1. les soumissions soient reçues au bureau de la directrice générale/secrétaire-trésorière, jusqu'au **31 juillet 2018 à 11 h**, pour être ouvertes et lues publiquement aux mêmes endroit, date et heure et qu'une décision sera rendue par la suite, dès que possible;
2. la municipalité d'Austin ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions ni à encourir aucun frais ni aucune obligation d'aucune sorte envers le(s) soumissionnaire(s) et se réserve le privilège de retirer de la soumission toute rue, tout chemin, toute impasse ou tout croissant sans que le soumissionnaire retenu ne puisse retirer sa soumission;
3. l'avis soit publié dans *Le Reflet du lac*, le *Sherbrooke Record* et sur le site SÉAO du gouvernement du Québec.

ADOPTÉE

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2018-12 – 1249 ROUTE 112 (155)

ATTENDU la demande de dérogation mineure n° 2018-12 pour permettre la transformation d'une partie de la toiture du bâtiment principal existant en terrasse alors que le règlement de zonage ne permet pas les terrasses sur les toitures;

ATTENDU QUE la terrasse sera uniquement accessible de l'étage et sera réservée à l'usage des employés;

ATTENDU QUE le bâtiment est éloigné des limites de propriété;

2018-07-155

ATTENDU QUE la demande ne va pas à l'encontre du plan d'urbanisme et ne cause aucun préjudice au droit des propriétés voisines;

ATTENDU l'avis favorable des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU).

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller J.C. Duff
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

ET RÉSOLU QUE :

vu l'avis favorable du CCU, la demande de dérogation mineure n° 2018-12 soit et est acceptée tel que présentée au conseil, sous réserve des conditions suivantes :

1. Aucun accès à la terrasse par un escalier ou une rampe extérieure;
2. Aucun accès direct à la terrasse par un escalier intérieur.

ADOPTÉE

2018-07-156

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2018-13 – 23 RUE DES VIOLETTES
(156)

ATTENDU la demande de dérogation mineure n° 2018-13 pour permettre l'implantation d'un bâtiment accessoire d'une hauteur de 6,01 mètres alors que le règlement de zonage permet une hauteur maximale de 5 mètres;

ATTENDU QUE le bâtiment proposé (un garage double) est préfabriqué et que sa largeur ainsi que la pente du toit entraînent le dépassement de la hauteur;

ATTENDU QUE l'écart de volumétrie est acceptable par rapport au bâtiment principal;

ATTENTE QUE la pente du toit s'harmonise à celle du bâtiment principal;

ATTENDU QUE la marge latérale est respectée;

ATTENDU QUE la demande ne va pas à l'encontre du plan d'urbanisme et ne cause aucun préjudice au droit des propriétés voisines;

ATTENDU l'avis favorable des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU).

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller J.C. Duff
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

ET RÉSOLU QUE :

vu l'avis favorable du CCU, la demande de dérogation mineure n° 2018-13 soit et est acceptée tel que présentée au conseil.

ADOPTÉE

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2018-15 – 4 CHEMIN DU HAMEAU
(157)

ATTENDU la demande de dérogation mineure n° 2018-15 pour permettre l'aménagement d'une voie d'accès qui excède 1,2 mètre de largeur dans la bande riveraine alors que le règlement de zonage permet une largeur maximale de 1,2 mètre;

ATTENDU la présence d'une voie d'accès à l'endroit concerné;

ATTENDU QUE le demandeur souhaite aménager à même la voie d'accès une aire de virage pour un chariot motorisé;

2018-07-157

ATTENDU QUE la rive est occupée par un bâtiment accessoire protégé par droits acquis qui sera démolé et que la superficie correspondante de la rive sera renaturalisée selon les dispositions du règlement de zonage en vigueur;

ATTENDU QUE la surface d'aménagement proposée équivaut à la superficie actuellement occupée par le bâtiment accessoire;

ATTENDU QUE la demande ne va pas à l'encontre du plan d'urbanisme et ne cause aucun préjudice au droit des propriétés voisines;

ATTENDU l'avis favorable des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU).

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller J.C. Duff
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

ET RÉSOLU QUE :

vu l'avis favorable du CCU, la demande de dérogation mineure n° 2018-15 soit et est acceptée tel que présentée au conseil.

ADOPTÉE

2018-07-158

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2018-16 – 4065 CHEMIN
MONTPETIT** (158)

ATTENDU la demande de dérogation mineure n° 2018-16 pour permettre la construction d'un bâtiment accessoire d'une superficie supérieure à 90 mètres carrés sur un terrain de 9 897 mètres carrés alors que le règlement de zonage exige une superficie minimale de 10 000 mètres carrés;

ATTENDU QUE tous les lots sur le chemin Montpetit ont été cadastrés à une superficie de 10 000 mètres carrés en vertu d'une décision de la Commission de protection du territoire agricole;

ATTENDU QUE le lot 1620-3 concerné a été cadastré comme ayant une superficie de 10 000 mètres carrés par Daniel Boisclair a.g., le 31 mai 1984, sous sa minute n° 209;

ATTENDU QU'À la suite de la rénovation cadastrale, le lot aurait maintenant une superficie de 9 987 mètres carrés;

ATTENDU QUE la rénovation cadastrale ne doit pas enlever ni conférer des droits;

ATTENDU QUE la demande ne va pas à l'encontre du plan d'urbanisme et ne cause aucun préjudice au droit des propriétés voisines,

ATTENDU l'avis favorable des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU).

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller J.C. Duff
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

ET RÉSOLU QUE :

vu l'avis favorable du CCU, la demande de dérogation mineure n° 2018-16 soit et est acceptée tel que présentée au conseil.

ADOPTÉE

2018-07-159

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION PIIA 2018-06-0003 – 255 RUE DES TILLEULS (159)

ATTENDU la demande de permis PIIA n° 2018-06-0003 pour la construction d'un bâtiment principal ayant un toit d'un seul versant;

ATTENDU QUE le bâtiment est situé dans le PIIA-5 selon le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 16-436;

ATTENDU QUE le bâtiment satisfait les critères prévus au règlement et n'entraîne aucune incidence visuelle sur le voisinage immédiat;

ATTENDU l'avis favorable des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU).

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller J.C. Duff
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

ET RÉSOLU QUE :

vu l'avis favorable du CCU, le conseil autorise l'émission du permis de construction 2018-06-0003 pour les motifs susmentionnés.

ADOPTÉE

2018-07-160

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION PIIA N° 2018-06-0017 – 8 IMPASSE DU RUISSEAU (160)

ATTENDU la demande de permis PIIA n° 2018-06-0017 pour la construction d'un bâtiment principal ayant un toit à un seul versant;

ATTENDU QUE le bâtiment est situé dans le PIIA-5 selon le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 16-436;

ATTENDU QUE le bâtiment satisfait les critères prévus au règlement et n'entraîne aucune incidence visuelle sur le voisinage immédiat;

ATTENDU l'avis favorable des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU).

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller P.E. Guilbault
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

ET RÉSOLU QUE :

vu l'avis favorable du CCU, le conseil autorise l'émission du permis de construction 2018-06-0017 pour les motifs susmentionnés.

ADOPTÉE

OFFRE DE SERVICES DE PUIITS BERNIER INC POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DANS LE PUIITS SITUÉ À LA CASERNE NORD (161)

ATTENDU l'offre de services de Puits Bernier au montant de 8 630,05 \$ (taxes en sus) pour effectuer dans le puits situé à la caserne nord, des travaux qui consistent à enlever le tuyau existant et à installer une collerette à la bentonite sur 40 pieds de longueur selon la recommandation de l'hydrogéologue pour un scellement.

2018-07-161

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller P.E. Guilbault
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

ET RÉSOLU :

d'accepter l'offre déposée par Puits Bernier inc au montant de 8 630,05 \$ (taxes en sus) pour la réalisation des travaux, équipement, pièces et main-d'œuvre compris, tel qu'indiqué dans l'offre de services datée du 2 mai 2018.

ADOPTÉE

2018-07-162

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (162)

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, sur motion dûment donnée par la conseillère I. Couture, l'assemblée est levée à 20h47.

ADOPTÉE

Je, Lisette Maillé, mairesse de la municipalité d'Austin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

Cependant, ma signature ne vaut pas pour la résolution numéro _____ pour laquelle j'exerce le droit de veto prévu à l'article 142 (3) du *Code municipal*.

Lisette Maillé
Mairesse

Anne-Marie Ménard
Secrétaire-trésorière